

duire une ligne en faveur de la méthode chrétienne. Voilà ce que M. l'abbé ne doit pas ignorer, d'autant plus que lui-même, nous dit-on, a joué un rôle dans toutes ces manœuvres.

Ce qu'il ne doit pas ignorer non plus, c'est que des hommes, dignes de toute vénération, ont été l'objet d'un acharnement incroyable au sujet de leur opinion sur les classiques. Tout le monde le sait et en gémit. Tant d'animosité contre des personnes, qui consacrent leurs travaux à la gloire de la religion, nous semble un sentiment si étrange, que nous sommes tentés d'y voir ou un de ces travers d'esprit qui ne sont susceptibles d'aucun redressement, ou un de ces travers de cœur qu'il faut souffrir en silence.

M. l'abbé Chandonnet, formule encore une autre plainte : " Les Messieurs, qui défendent l'idée chrétienne contre l'idée païenne, ont pris à tâche de faire briller dans leurs écrits, en guise des leurs, les plus beaux noms de l'histoire." Mais quel mal y a-t-il à cela ? Ces noms en valent bien d'autres, et s'ils suffisent pour établir une preuve, pourquoi les négligerait-on ? Quant à nous, si nous étions des personnages de la stature de M. l'abbé, et que, d'un autre côté, les inconvénients que nous venons de signaler n'existassent point, nous ferions comme lui, nous mettrions toujours notre nom en relief. Un homme, dont le nom porte un cachet d'autorité, peut se permettre bien des choses que ne saurait tenter le commun des mortels.

M. l'abbé Chandonnet, après s'être posé plusieurs questions auxquelles il ne veut pas répondre, se demande enfin : " Les lecteurs de nos journaux sont-ils bien les juges naturels en pareille matière (l'éducation) ?

Cette question laisse percevoir une chose : M. l'abbé est dans l'intime persuasion qu'il n'y a d'esprit, de lumières, de bon sens, que dans un monde fort rétréci. Il peut être de cet avis ; quant à nous, il voudra bien nous permettre de croire que les lecteurs des journaux ne sont pas tous des rustres ni des ignorants. Et puis, parmi les lecteurs de journaux ne compte-t-on pas bon nombre de vénérables curés de campagne, de respectables pères de famille ? Ces personnes, il nous semble, ont bien le droit de